

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUMBRES EN DATE DU JEUDI 13 FEVRIER 2025 à 18 h 30

SÉANCE DU JEUDI 13 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Jeudi 13 Février, les membres du Conseil municipal de la Commune de LUMBRES se sont réunis à 18 H 30 à la salle Ulysse DUPONT, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 04 Février 2025, conformément à l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Joëlle DELRUE, Maire, Daniel FOURNIER, Marie-Laurence BERQUEZ, Gérard COLIN, Véronique DESESQUELLE, Sandrine VERON, Adjoints.

Daniel LOUIS, Gérard PRINGAULT, Danielle LAGERSIE, Conseillers Municipaux Délégués.

Hervé LEFEBVRE, Sophie QUENON, Serge LELIEVRE, Francis GUCHE, Martine LEROY, Francis DUBIEZ, Juliette MAGNIER, Ingrid SCHLEICH, Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Léa FASQUELLE (proc. Mme Marie-Laurence BERQUEZ), Serge BONNAIRE (proc. Mme Joëlle DELRUE), Michèle CHRISTIAENS, Véronique BOULET, Vincent MONBAILLY (proc. M. Francis DUBIEZ), Aurore MOBAILLY (proc. Mme Véronique DESESQUELLE).

ÉTAIENT ABSENTS NON EXCUSÉS :

Murielle LAMIABLE, Dominique EVRARD, Richard GUILBERT, Arnaud TEN.

La séance ouverte, Madame le Maire constate que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Approbation du Procès-Verbal de la réunion de Conseil Municipal du Mardi 19 Novembre 2024 ;
- Indemnisation des commerçants impactés par les travaux de requalification du bourg-centre ;
- Débat d'Orientation Budgétaire ;
- Convention de transfert de propriété de matériel dans le cadre de la démarche « Notre école faisons la ensemble » ;
- Avis sur la demande d'autorisation environnementale et sur les périmètres de servitude d'utilité publique dans le cadre de l'enquête publique unique du programme CAP décarbonation d'EQIOM ;
- Tarifs pour le Gala de Danse ;
- Informations diverses.

1. Délibération n° 2025/01 – Désignation du secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. **Madame Marie-Laurence BERQUEZ** est désignée par 21 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

2. Délibération n° 2025/02 – Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal du Mardi 19 Novembre 2024 est approuvé par 20 voix POUR, 1 voix CONTRE (Mme MAGNIER Juliette) et 0 ABSTENTION.

Indemnisation des commerçants impactés par les travaux de requalification du bourg-centre.

Suite à la délibération 2024/25 du 17 Juin 2024 relative à la saisine de la Commission Amiable Intercommunale et à la délibération 2024/26 du 17 Juin 2024 relative à l'indemnisation des commerçants impactés par les travaux de requalification du bourg-centre donnant délégation à Madame le Maire pour signer les conventions d'indemnisations tripartites validées en C.I.A, il a été accordé à Madame Sophie LEFEBVRE, gérante du magasin « Le Val Fleuri » sis 8 rue Jules Guesde à Lumbres une indemnisation par la Commune de 1.000 €.

3. Délibération n° 2025/03 – Débat d'Orientation Budgétaire.

La séance ouverte, Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Débat d'Orientation Budgétaire suivant :

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

Le rapport d'orientation budgétaire a été établi conformément aux articles L.2312-1 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires (DOB) dans les dix semaines qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif. Ce rapport donne lieu à un débat, il est pris en acte de ce débat par une délibération spécifique.

Préambule

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3500 habitants et au-delà.

La tenue du DOB doit avoir lieu dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation.

Le débat doit faire l'objet d'un rapport.

Ce rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes.
- La présentation des engagements pluriannuels.
- Les informations relatives à la structure et la gestion de la dette.

Le DOB est acté par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

- Le contexte international

Les conflits internationaux pèsent sur l'ensemble des économies avec des répercussions sectorielles (matières premières, alimentation, production) au-delà des conséquences humaines et sociales.

L'Europe est fragilisée avec l'Allemagne, partenaire majeur de la France, qui voit sa situation économique se détériorer.

- Le contexte national

Le 12 novembre 2024, l'Assemblée Nationale a rejeté la première partie du projet de loi de Finances pour 2025, entraînant le rejet de l'ensemble du budget en première lecture. Cette situation a conduit à une impasse budgétaire, nécessitant des mesures temporaires pour assurer le financement des services publics. Pour pallier l'absence de budget adopté, le gouvernement a promulgué une loi spéciale en décembre 2024. Cette loi autorise l'Etat à percevoir les impôts existants et à emprunter, garantissant ainsi le financement des dépenses publiques essentielles, y compris celles des collectivités territoriales.

Toutefois cette loi est provisoire.

L'examen du projet de loi de finances pour 2025 a repris au Sénat le 15 janvier 2025, avec un focus sur le volet des dépenses.

Les sénateurs ont entamé les débats pour finaliser et adopter le budget, étape cruciale pour assurer une planification financière stable pour l'année en cours.

Le gouvernement tablait en 2025 sur une prévision de croissance de 1,1 % (identique à celle de 2024) et sur une prévision d'inflation à 1,8 % (contre près de 5 % en 2023 et 2,1 % en 2024).

Pour 2025, le gouvernement envisage de ramener le déficit à 5 % du PIB.

En attendant la dette publique, non maîtrisée, a atteint un niveau historique (3.228.milliards d'euros).

Une évolution du chômage est à craindre avec des fermetures d'usine et de sites annoncés (Michelin) et des industries de l'automobile et de la chimie fragilisées.

Bien que la loi spéciale assure temporairement le financement des services publics, l'adoption rapide d'une loi de finances pour 2025 est indispensable pour garantir la stabilité financière des collectivités territoriales et la continuité des projets locaux.

Le contexte financier du budget de la commune en 2024

Un produit fiscal, qui constitue la première ressource du budget communal, limité à l'augmentation des bases des valeurs locatives revalorisation forfaitaire estimée à 1,7 % (3,9 % en 2024, 7,1 % en 2023). Une baisse des factures EDF estimée à moins 23 % pour l'éclairage public et moins 24 % pour les bâtiments inférieurs à 36 kva à taxes et consommations constantes.

Comme les années précédentes, et ce depuis 2012, je vous propose le maintien des taux communaux afin de limiter la pression fiscale.

Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
21,11	43,44	54,69

Situation des finances au terme du budget 2024

Evolution de nos dépenses et recettes de fonctionnement en 2024

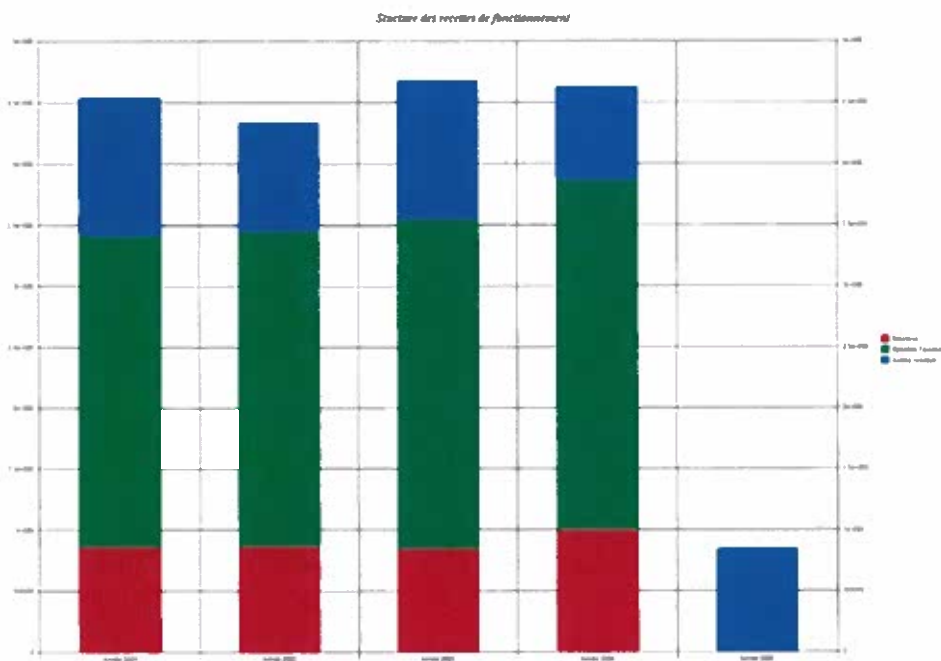
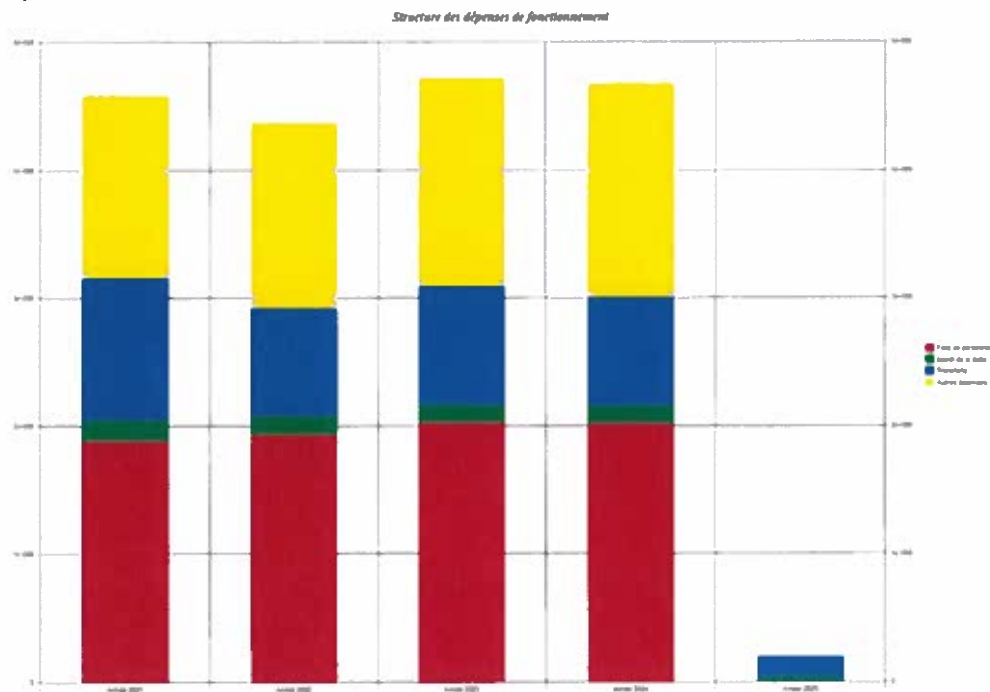
Excédent de fonctionnement 587.457,64 €

Déficit d'investissement 74.327,27 €

Fonctionnement	
Dépenses	4.064.341,80 €
Recettes	4.651.799,44 €
Excédent de clôture	587.457,64 €
Excédent reporté 2023	472.572,17 €
Excédent global cumulé	1.060.029,81 €

Investissement	
Dépenses	2.688.365,70 €
Recettes	2.614.038,43 €
Déficit de clôture	74.327,27 €
Excédent reporté	520.083,49 €
Excédent global	445.756,22 €

Les structures de dépenses de fonctionnement montrent avec les graphiques suivants une stabilité des dépenses de personnel et de l'état de la dette.



Progression des recettes de fonctionnement soutenues par les impôts sur le foncier grâce aux revalorisations successives : 7,1 % en 2023, 3,9 % en 2024. Et 1,7 % prévu en 2025.

La dotation forfaitaire 2025 n'est pas fixée. La population prise en compte pour ce calcul reste stable 3.642 habitants au premier janvier 2025.

La Commune continue à se désendetter.

620534	Département : PAS DE CALAIS Perception : TRESORERIE DE SAINT-OMER MAIRIE DE LUMBRES	30/01/2025 14:21:55 Page 1
--------	---	----------------------------------

Dette à long terme à partir de 2025

Année	Capital Restant	Amortissements	Intérêts	Frais	Annuités	Variation
2025	1 306 625.64	247 312.20	44 587.21	0.00	281 899.41	0.00
2026	1 059 313.44	248 420.93	35 047.88	0.00	283 468.91	-8 430.50
2027	810 892.51	243 753.58	25 420.69	0.00	289 174.17	-14 294.74
2028	567 136.93	149 498.58	15 895.26	0.00	165 393.84	-103 780.33
2029	417 640.35	140 819.03	11 169.52	0.00	151 988.55	-13 405.29
2030	276 821.32	122 576.42	6 532.34	0.00	129 108.76	-22 879.79
2031	154 244.90	62 116.48	2 794.15	0.00	64 910.64	-64 198.12
2032	92 128.41	22 917.66	1 398.70	0.00	24 314.50	-40 596.08
2033	69 210.55	18 187.73	953.97	0.00	19 121.70	-5 192.86
2034	51 042.82	16 755.19	685.13	0.00	17 440.32	-1 681.38
2035	34 287.63	17 013.02	427.30	0.00	17 440.32	0.00
2036	17 274.61	17 274.61	165.71	0.00	17 440.32	

620514	Département : PAS DE CALAIS Perception : TRESORERIE DE SAINT-OMER MAIRIE DE LUMBRES	30/01/2025 14:20:29 Page 1
--------	---	----------------------------------

Libération de la Dette de 2025 à 2125

Désignation Capital - Objet	Capital restant au 1er Janvier	Total Amortissements	Total Intérêts	Total Annuités	Dernière Échéance le
7169746- INVESTISSEMENTS EXERCICE 2005	2 670.01	2 670.01	24.63	2 694.64	25/03/2026
6944283- INVESTISSEMENTS 2006	10 798.18	10 798.18	451.25	11 249.43	25/01/2026
TOTAL 2026		13 468.19	475.88	13 944.07	
249389- INVESTISSEMENTS 2007 + RENEGOCIA	94 593.33	94 593.33	4 565.18	99 158.51	01/07/2027
TOTAL 2027		94 593.33	4 565.18	99 158.51	
8357413- INVESTISSEMENTS 2013	12 919.02	12 919.02	246.45	13 165.47	25/10/2028
TOTAL 2028		12 919.02	246.45	13 165.47	
4372304- INVESTISSEMENTS 2014	15 361.06	15 361.06	359.37	15 720.43	20/04/2029
TOTAL 2029		15 361.06	359.37	15 720.43	
270821- REALISATION D'UNE PISTE D.M.X. B.P.	2 800.41	2 800.41	36.15	2 836.56	01/09/2030
270822- REALISATION D'UNE PISTE D.M.X. B.P.	7 781.35	7 781.35	137.21	7 918.56	01/09/2030
270823- REALISATION D'UNE BIBLIOTHEQUE-	2 313.45	2 313.45	30.33	2 343.78	01/09/2030
270824- REALISATION D'UNE BIBLIOTHEQUE-	7 536.45	7 536.45	133.02	7 669.47	01/09/2030
7724977- INVESTISSEMENTS 2010	13 387.70	13 387.70	361.48	13 749.18	25/09/2030
0778427- Travaux Ecole R. SALENGRO	15 804.11	15 804.11	186.52	15 990.63	25/01/2030
TOTAL 2030		49 623.47	884.71	50 508.18	
7983447- FINANCEMENT OPERATIONS INVESTIS-	39 444.90	39 444.90	915.24	40 360.14	25/08/2031
TOTAL 2031		39 444.90	915.24	40 360.14	
17AL067-2- MISES AUX NORMES TERRAIN DU	1 666.47	1 666.47	14.91	1 681.38	10/01/2033
TOTAL 2033		1 666.47	14.91	1 681.38	
4806853- INVESTISSEMENTS 2016	17 274.61	17 274.61	165.71	17 440.32	25/12/2036
TOTAL 2036		17 274.61	165.71	17 440.32	
TOTAL GLOBAL	244 351.05	244 351.05	7 627.43	251 978.50	

620534	Département PAS DE CALAIS Perception : TRÉSORERIE DE SAINT-OMER MAIRIE DE LUMBRES	30/01/2025 14:23:58 Page 1
--------	---	----------------------------------

Etat de la Dette au 1er Janvier 2025

N° de Contrat Libre Echéance	Organisme Prêteur Objet	Capital à l'origine Durée - Taux Initial	Dette en capital au 1er Janvier	Annuité à payer sur l'exercice	Dont Capitaux	Intérêts
Imputation : 1641						
7169746 25/06/2006	CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE - CT INVESTISSEMENTS EXERCICE 2005	152 000 00 80 Trimestres(s) - 3,6900	13 109,35	10 779,72	10 439,34	340,38
6944282 25/01/2007	CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE - CT INVESTISSEMENTS 2006	152 000 00 20 Années(s) - 4,1800	21 163,00	11 249,43	10 364,82	884,61
249389 01/07/2008	DE NIA CTFL INVESTISSEMENTS 2007 - RENEGOCIATION	1 266 258,72 20 Années(s) - 4,7600	271 231,99	99 381,41	86 291,48	13 089,96
270821 01/12/2010	DE NIA CTFL REALISATION D'UNE PISTE BALX B.P. 2010	59 000 00 40 Trimestres(s) - 2,5700	20 156,35	3 782,08	3 295,66	486,42
270822 01/12/2010	DE NIA CTFL REALISATION D'UNE PISTE BALX B.P. 2010	151 000 00 40 Trimestres(s) - 3,5300	54 727,24	10 558,60	8 741,06	1 817,02
270823 01/12/2010	DE NIA CTFL REALISATION D'UNE BIBLIOTHEQUE	48 750 00 40 Trimestres(s) - 2,5700	16 654,28	3 625,04	2 723,14	401,90
270824 01/12/2010	DE NIA CTFL REALISATION D'UNE BIBLIOTHEQUE	146 250 00 40 Trimestres(s) - 3,5300	53 005,61	10 225,96	8 466,11	1 759,85
7724977 25/03/2011	CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE - CT INVESTISSEMENTS 2010	195 000 00 40 Trimestres(s) - 3,9900	73 624,96	13 749,18	11 205,72	2 543,46
7983447 25/11/2011	CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE - CT FINANCEMENT OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS	700 000 00 80 Trimestres(s) - 4,6200	310 532,84	53 813,52	40 155,95	13 657,57
8357413 25/10/2013	CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE - CT INVESTISSEMENTS 2013	200 000 00 60 Trimestres(s) - 3,8000	61 082,50	17 553,96	15 451,27	2 102,69
4372304 20/04/2015	CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE - CT INVESTISSEMENTS 2014	200 000 00 15 Années(s) - 2,3400	73 372,10	15 720,43	14 003,52	1 716,91
4806953 25/03/2017	CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE - CT INVESTISSEMENTS 2016	300 000 00 80 Trimestres(s) - 1,5300	190 862,79	17 440,32	14 603,63	2 836,69
17AL067-2 10/04/2021	CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE - CT MISES AU NORMES TERRAIN DE FOOT	100 000 00 48 Trimestres(s) - Taux	54 999,91	8 529,62	6 666,68	1 862,94
077842L 25/01/2021	CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE - CT Travaux Ecole R.S.M.J. NGRO	150 000 00 10 Années(s) - 1,1800	92 102,72	15 990,63	14 903,82	1 086,81
Total sur l'Imputation 1641		3 820 258,72	1 306 625,64	291 899,41	247 312,20	44 587,21
TOTAL GENERAL		3 820 258,72	1 306 625,64	291 899,41	247 312,20	44 587,21

Situation du personnel au 1^{er} Février 2025

Prise en compte des évolutions avancement de grade, et échelons des agents suite à l'ancienneté ou concours.

Catégorie A	3		
Catégorie B	2		
Catégorie C	31		
TOTAL	36		

- 7 Adjoints techniques
- 4 Adjoints Techniques Principaux 2^{ème} classe
- 11 Adjoints Techniques Principaux 1^{ère} classe
- 1 Agent de Maîtrise Principal
- 1 Ingénieur Principal
- 1 Technicien Principal 1^{ère} classe
- 1 Adjoint Administratif
- 1 Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe
- 6 Adjoints Administratifs Principaux 1^{ère} classe
- 1 Rédacteur
- 1 Attaché
- 1 Attaché Principal 1^{ère} classe

Les investissements envisagés doivent permettre l'avancée des projets engagés et répondre aux priorités du mandat.

2025 constitue la dernière année pleine de la mandature avec des projets déjà lancés :

- dernière tranche des travaux de Centre-bourg : rue Victor Hugo, place Jules Leriche,
- aménagement de la route d'Acquin.

Et des projets répondant aux priorités :

- sécurisation route de Nielles,
- poursuite du remplacement des luminaires vétustes par des éclairages Led dans les salles communales,
- city-stade,
- éclairage du terrain de boules et du terrain de BMX.

En matière d'environnement :

- réaménagement des massifs rue François Cousin,
- mélange fleuri sur plusieurs secteurs.

Evènementiel et Animations :

- Fête de la danse,
- Fête de la musique,
- Chasse aux œufs,
- Participation avec les écoles à l'opération Nettoyons la Nature,
- Distribution de tickets de manège avec le CCAS,
- Installation d'un parc de jeux gonflables juillet et août stade Bodelle,
- Organisation des festivités du 12 et 14 juillet avec le Comité des Fêtes de la ville de Lumbres,
- Feu d'artifice sonorisé,
- Marché semi-nocturne et marché de Noël,
- Organisation des manifestations avec le CCAS,
- Inauguration.

Conclusion

Dans un contexte de restriction de la dépense publique, la ville de Lumbres, se doit de poursuivre la maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement tout en maintenant le niveau de qualité des services rendus aux habitants. Le projet de budget 2025 de la commune sera donc bâti sur des hypothèses prudentes et volontairement crédibles indépendamment des idées et propositions aussi multiples qu'éphémères qui émaillent les débats parlementaires.

Notre soutien aux associations est confirmé. En 2025 les orientations budgétaires de la commune sont tournées vers la réalisation de notre programme pluriannuel et la continuité des travaux engagés. Forte d'une situation saine, ancrée dans une volonté réaffirmée de ne pas accroître la pression fiscale pesant sur les ménages.

Après discussions, le Conseil Municipal a adopté par 21 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION ce Débat d'Orientation Budgétaire

4. Délibération n° 2025/04 – Convention de transfert de propriété de matériel dans le cadre de la démarche « Notre école faisons la-ensemble »

Madame le Maire informe les membres de l'Assemblée que dans le cadre de l'opération « Notre école, faisons-la ensemble », l'école Roger Salengro a été destinataire de matériel pour un montant de 7.345,31 € TTC.

Afin que ce matériel puisse devenir propriété de la Commune de Lumbres, il y a lieu de passer une convention de transfert de propriété de matériel.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal par 21 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

- acceptent cette proposition,
- autorisent Madame le Maire à signer la convention de transfert avec l'Inspection Académique.

5. Délibération n° 2025/05 – Avis sur la demande d'autorisation environnementale et sur le périmètre de servitudes d'utilité publique dans le cadre de l'enquête publique unique du programme CAP décarbonation d'EQIOM

Madame le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée qu'une enquête d'utilité publique se déroule du 08 Janvier au 21 Février 2025, portant sur :

- la demande d'autorisation d'exploiter une unité de capture du CO² pour EQIOM,
- l'instauration des servitudes d'utilité publique,
- la demande de déclaration d'utilité publique relative à la création d'une liaison souterraine à 225 000 volts entre le poste électrique de LONGUENESSE et le futur poste électrique d'EQIOM.

L'ensemble des membres du Conseil Municipal a été avisé que le dossier d'enquête était consultable sur le site internet des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr) à la rubrique suivante : « Publications/Consultation du public/Enquêtes publiques/Enquête environnementale/CAP DECARBONATION – société EQIOM à LUMBRES » ainsi qu' en Mairie de LUMBRES, et invité à assister à la réunion publique qui s'est déroulée le Lundi 10 Février 2025 à 17h à LUMBRES, salle Ulysse DUPONT.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal approuvent les différents projets tels qu'ils sont repris dans l'enquête publique par 21 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION.

6. Délibération n° 2025/06 – Tarifs pour le Gala de Danse

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Gala de Danse de l'Ecole Municipale aura lieu le Samedi 14 Juin 2025.

Elle propose de fixer les tarifs d'entrée suivants :

- Enfants de moins de 4 ans : gratuit,
- Enfants de 4 ans à 12 ans : 4 Euros,
- A partir de 12 ans : 7 Euros.

VILLE DE LUMBRES

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent par 21 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION cette proposition.

◆ ◆ ◆

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19 h 05.

Le Maire,
Joëlle DELRUE.



La Secrétaire,
Marie-Laurence BERQUEZ.

